

qu'on avait soumis à ce comité la question de la fermeture des homarderies. C'est du nouveau pour moi.

L'hon. M. BALLANTYNE: Je veux exposer la chose clairement à mon honorable ami: je n'ai pas soumis au comité la question de la fermeture des homarderies. J'ai dit que le département sur l'avis d'experts et d'hommes expérimentés, avait décidé qu'il serait sage de les fermer, mais avant de les vendre, le comité permanent de la Chambre sur les pêcheries a discuté complètement la question et les homarderies n'ont été vendues qu'un an après leur fermeture.

M. SINCLAIR (Guysborough): On en a vendu quelques-unes et les députés au nombre desquels je me trouvais ont adressé une protestation au ministère qui n'en a pas tenu compte. Naturellement, le fait que nous avons protesté comme je le fais ce soir ne change rien à la question. Le ministre n'a fait aucune enquête complémentaire, il a accepté l'avis de ceux qu'il appelle des hommes de science. Le ministre ne peut pas prouver par les rapports de ses employés le long de la côte qu'il protège les homards qu'on utilise dans les homarderies. Du moins il ne nous en donne aucune preuve; mes renseignements sont qu'ils ne sont pas protégés.

M. LEGER: Je demanderai au ministre de ne pas vendre la pisciculture de Bouctouche avant au moins une année. Beaucoup de gens du rivage estiment qu'elle est utile et si on décide de ne pas la fermer, cette pisciculture pourrait être utilisée pour des opérations subséquentes.

Le crédit est adopté.

Service maritime et fluvial.—Pour le soutien temporaire des marins indigents et pour couvrir les dépenses des formules d'expédition, montant additionnel nécessaire, \$3,500.

M. McKENZIE: Le ministre sait sans doute que l'hôpital de marine de Louisbourg est fermé. Pourrais-je obtenir l'attention du ministre? Il ne s'intéresse peut-être pas suffisamment aux matelots pour écouter un député. Dans ce cas je reparlerai de la chose plus tard.

L'hon. M. BALLANTYNE: J'écoutais mon honorable ami. Il y a environ deux ans, tout ce qui concerne les matelots malades a été transféré au département de la Santé. Ce crédit est destiné à pourvoir au soutien temporaire des marins indigents—à ramener à leur port d'attache ceux qui pourraient être victimes d'un naufrage.

M. CHISHOLM: Au sujet de cet hôpital à Louisbourg j'ai dû voir un autre minis-

tre du Gouvernement hier à propos d'hôpitaux et il m'a assuré qu'un des remèdes aux difficultés que j'exposais était qu'il y avait un hôpital à Louisbourg.

L'hon. M. BALLANTYNE: Je le regrette, mais je ne connais absolument rien au sujet des hôpitaux de la marine; c'est mon collègue, le ministre de l'Hygiène qui s'en occupe.

M. ELKIN: Le ministre peut-il nous dire combien d'argent on a transféré du fonds de bienfaisance des marins malades du département de la Marine au département de l'Hygiène?

L'hon. M. CALDER: L'argent prélevé à cette fin forme partie du revenu général; il n'en est pas tenu un compte à part.

M. ELKIN: Un assez grand nombre d'hôpitaux dans les ports de mer étaient entretenus en parti à même ce fonds par le département de la Marine—c'est-à-dire qu'on entretenait certains lits dans ces hôpitaux pour les marins malades. Un grand nombre d'hôpitaux se sont plaint que l'allocation journalière pour ces lits n'était pas suffisante. L'an dernier nous avons essayé d'obtenir une augmentation à ce sujet pour Saint-Jean mais c'est précisément à cette époque qu'on a effectué le transfert. J'ai soutenu alors que s'il existait un fonds important qui provenait des sommes dues pour les marins, l'intérêt au moins devrait être consacré au paiement d'une allocation journalière plus forte dans ces hôpitaux pour donner une meilleure installation aux matelots. A Saint-Jean, les installations ne sont pas suffisantes pour donner des soins aux marins malades qui s'y trouvent pendant la saison d'hiver. En réalité, la population de Saint-Jean ne peut pas obtenir de place dans l'hôpital public. On devrait construire une aile plus grande ou autre chose de ce genre pour le soin de ces marins malades; la même chose s'applique aux autres ports des Provinces maritimes où les contributions à ce fonds sont assez fortes. J'aimerais à signaler cette affaire au ministre de l'Hygiène (M. Calder), qui en est maintenant chargé.

L'hon. M. CALDER: Je pense bien que toute cette discussion est irrégulière, mais je dirai toutefois que la recette provenant cette année des Provinces maritimes est inférieure à la dépense, et je doute beaucoup qu'il existe un fonds de la nature de celui dont parle l'honorable député.

(L'article est adopté.)